

M É M O I R E

*Pour la Ville de CHATEAULIN , en réponse
au Mémoire publié pour la Ville de CARHAIX.*



» N' OUBLIONS PAS QU'À CÔTÉ DE L'AVANTAGE D'AMÉLIORER
« SE TROUVE LE DANGER D'INNOVER. «

Ces paroles mémorables , sorties d'une bouche royale , prononcées du haut du trône et données comme en avertissement à ceux qui se sont établis les précepteurs des peuples , paraissent avoir été mal comprises. Rien n'égale , en effet , le zèle actif des novateurs ; rien n'échappe à la profondeur de leurs vues. Ils ont inondé la France de leurs brochures où , passant en revue toutes les parties qui constituent le corps politique , ils demandent partout des *réformes* sous le vain prétexte d'*améliorations*, et si la patience humaine pouvait suffire à la lecture de leurs innombrables plans de finance , de leurs admirables traités d'économie politique et de leurs ingénieux systèmes d'administration publique , qu'y verrait-on , si ce n'est que chacun à son profit veut donner des leçons à l'État ? Qu'en conclurait-on , si ce n'est que La Fontaine a perdu son temps , et que l'exemple de *Garu* n'a corrigé personne ? (1)

La contagion a gagné Carhaix. Cette ville qu'on supposait devoir être modeste , fière de ce qu'elle fut , humiliée de ce qu'elle est , mécontente de ce qui existe , veut qu'on boule-

(1) La Fontaine , livre 9 , fable 4.

verse tout autour d'elle et pour elle. M^r. le Maire s'est rendu l'interprète de ses vœux, de ses prétentions, de ses espérances et dans un Mémoire qui s'adresse au public et au Gouvernement, rappelant ses honneurs passés, établissant ses droits et déroulant ses titres, il demande, au nom de la ville de Carhaix qu'il administre, qu'on lui rende le lustre qu'elle a perdu. Mais dans l'état de société tout se lie, tout se coordonne. Sans doute, Carhaix n'est qu'un point sur la carte de France, mais ce point inaperçu qu'il est, fait partie d'un tout, et l'on ne saurait y toucher sans toucher en même temps à tout ce qui l'environne. Que la ville de Carhaix s'accroisse, que la ville de Carhaix s'enrichisse, on n'y mettrait aucun obstacle, on le verrait, même, d'un œil satisfait; mais cet accroissement ne peut avoir lieu qu'aux dépens de ses voisins; mais elle ne veut établir sa fortune que sur les ruines de celle des autres, et, dès-lors, l'on ne peut y consentir. Châteaulin ne sacrifiera pas ses droits au désir de Carhaix, ni le Gouvernement l'intérêt public à l'intérêt privé. On se voit dans la nécessité de prendre la plume et d'écrire; lorsque l'on cherche à le dépouiller, Châteaulin ne saurait rester muet, et ne peut laisser sans réponse le Mémoire hostile qu'une ville jalouse vient de faire paraître.

Repousser des prétentions orgueilleuses depuis long-temps connues, mais que l'on manifeste aujourd'hui, avec plus de hardiesse et d'un ton plus assuré; démontrer que dans l'examen de la question que l'on veut agiter, tout est bien comme il est, que les innovations que l'on sollicite seraient un mal et un grand mal, voilà l'objet que l'on se propose, voilà la tâche que l'on s'est imposée.

On ne craint pas d'en convenir, le Mémoire de M^r. le Maire de Carhaix n'est pas sans adresse. Il est écrit d'un

ton sage, d'un style spécieux, et à la manière dont les choses y sont représentées, dont les lieux y sont décrits, il pourrait séduire un moment, les personnes qui ne connaissent ni les lieux ni les choses. Mais qu'on pénètre plus avant, qu'on vérifie les faits, qu'on approfondisse les conséquences, tout est erreur, tout est exagération, et l'autorité, mieux informée, ne voit plus qu'un tableau de fantaisie, où elle devait s'attendre à trouver un exposé exact et sincère.

Que veut la ville de Carhaix? Que demande en son nom monsieur le Maire? la translation dans cette ville des diverses autorités dont le siège est établi à Châteaulin, et une nouvelle circonscription d'arrondissemens, d'après laquelle celui dont le chef-lieu serait à Carhaix se composerait des cantons de Carhaix, Maël-Carhaix, Gourin, Châteauneuf, Huelgoat, Rostrenen, Callac et Pleyben; cédant les cantons de Crozon et Châteaulin à Quimper et celui du Faou à Brest.

Voilà bien des innovations; il ne s'agit de rien moins que de rompre des relations depuis long-temps établies, il ne s'agit de rien moins que d'un grand bouleversement dans plusieurs départemens de la Basse-Bretagne, et certes, avec les plus grands efforts on n'en démontrera pas l'utilité au ministère.

Aussi monsieur le Maire n'a-t-il rien négligé de ce qui pouvait assurer le succès de sa demande et donner une couleur de justice à ses prétentions intéressées; considérations d'utilité locale, considérations d'utilité publique, il a tout allégué. Il est vraiment dommage que des allégations ne soient pas des preuves.

On se propose de suivre pas à pas monsieur le Maire dans la discussion où il s'est engagé. On a lu son Mémoire, on va lire la réponse; qu'on examine, qu'on compare et qu'on juge.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION

En faveur de Carhaix et du nouveau Projet.

« La ville de Carhaix , aujourd'hui dépendante du département du Finistère , est située au centre de l'ancienne Basse-Bretagne ; elle est entourée sous un rayon de cinq à six lieues d'étendue des petites villes du Huelgoat , de Château-neuf , de Pleyben , de Gourin , de Rostrenen et de Callac :

« Le territoire occupé par ces différentes villes est d'environ quatre-vingts lieues carrées et sa population de près de cent mille habitans ; il est séparé par des landes , des montagnes et des forêts , des autres parties de la Bretagne. « La nature l'a en quelque sorte isolé. Elle a fait de ce pays un tout séparé et indépendant , et semble elle-même avoir voulu qu'il fût tout entier compris sous le ressort d'une seule et même administration. » (*Page 3 du Mémoire*).

Ne dirait-on pas à entendre monsieur le Maire de la ville de Carhaix que le nouvel arrondissement qu'il veut créer est environné d'un mur circulaire ? Qu'au milieu de la Basse-Bretagne les villes de Huelgoat , de Carhaix , de Châteauneuf etc. , sont entièrement séparées du tout dont elles font partie par une clôture particulière qu'aurait élevée la nature , et que sans communications et sans rapports avec leurs voisins ils étaient , de toute éternité , destinés à vivre seuls et indépendans. Mais ce sont là des fictions. La vérité est que le pays de Carhaix n'est pas environné mais traversé par des montagnes dont la chaîne s'étend jusqu'à la mer et finit avec l'arrondissement actuel de Châteaulin ; que les pays de Châteaulin et de Carhaix et tout ce qui les avoisine , sont couverts et non pas entourés de landes et de forêts ; que Pleyben d'un côté , Rostrenen et Callac de l'autre , sont même situés au-delà des montagnes ; que leurs communications avec leurs

chefs-lieux d'arrondissemens respectifs sont faciles et leur conviennent ; qu'en protestant contre tout démembrement ils ont donné un démenti au Mémoire , et qu'enfin l'autorité serait trompée si elle pouvait penser que , dans l'enceinte générale de la Bretagne , il se trouvait une enceinte particulière renfermant , comme dans un cercle , l'arrondissement sollicité. Ainsi s'évanouit la première considération qu'on a fait valoir au soutien du projet.

DEUXIÈME CONSIDÉRATION.

Importance de Carhaix et richesse de son Territoire.

« Très-peu de contrées offrent des ressources aussi variées et aussi abondantes ; ses campagnes sont arrosées par de belles rivières et remplies d'immenses et de magnifiques pâturages ; son terroir est fertile en grains , en cidre , en chanvres , en beurre , en cuirs , en miels , etc ; son commerce de bétail rivalisait avec celui des cantons les plus riches de la Normandie et du Poitou et s'élevait à plusieurs millions par année » (*Page 3 du Mémoire*).

« Ausis l'ancien gouvernement frappé de tous ces avantages , avait fait de la ville de Carhaix un centre d'administration publique et judiciaire , dont dépendaient toutes les communes et les petites villes environnantes ; un lieu de garnison pour la cavalerie ; un lieu de dépôt pour les malades de Brest et de Lorient. Il y avait pratiqué à grands frais six grandes routes et y avait fondé une foule d'établissements d'utilité publique , etc , etc. » (*Voir page 4 du mémoire*).

On a vu tout à l'heure , monsieur le Maire renfermer le pays de Carhaix comme dans une enceinte de forêts et de montagnes ; mais ce n'était qu'une erreur. Il fait maintenant la description du pays qu'il a ainsi entouré et certes elle est riche et pompeuse , mais ce n'est qu'une exagération.

Monsieur le Maire n'a pas réfléchi qu'en donnant au pays qu'il habite une importance que dans la réalité il n'a pas, il partait d'une idée fausse. Si la nature vous a tant favorisé, si rien en Bretagne n'égale la magnificence de vos pâturages ni la fertilité de votre sol ; si les produits de votre industrie et de votre agriculture peuvent élever si haut votre commerce, pouvez-vous jeter un œil d'envie sur un pays qui, selon vous, serait loin d'avoir tous ces avantages ? La ville de Châteaulin devrait-elle exciter votre jalousie et auriez-vous le droit de trouver mauvais que le gouvernement eût cherché à indemniser, par quelques faveurs, un pays que la nature aurait traité en marâtre ? que répondrait-on à cela ?

Mais on ne vent pas argumenter d'une supposition que l'on ne saurait admettre. Cette importance que l'on affecte de donner à Carhaix, est une chimère : cette suprématie qu'on voudrait lui assurer sur tout ce qui l'environne, ne serait fondée sur rien. « *Très-peu de contrées offrent de ressources aussi abondantes et aussi variées.* » Mais quelles sont donc les ressources de Carhaix que n'offriraient pas les autres cantons de l'arrondissement ? Ses rivières ? mais la rivière de Châteaulin qui se jette dans la rade de Brest, ne vaut-elle pas tous les ruisseaux de Carhaix ? Ses pâturages ? mais ne sont-ils pas aussi beaux dans les cantons de Pleyhen, du Faou, de Châteaulin ? Ses miels, ses cuirs, ses chauvres, etc. ? mais n'en fait-on pas également commerce dans le reste de l'arrondissement ? Ses grains ? mais de toutes les parties du département les plus pauvres en grains ne sont-ce pas sans nul contredit les cantons de Carhaix et du Huelgoat ? (1) Les

(1). Comment vanter la fertilité d'un pays qui ne produit point de froment ; qui n'a en seigle et en bled sarrasin que ce qu'il lui en faut pour sa consommation, et qui ne peut même pas se suffire dans les années de mauvaise récolte ? Les cantons de Crozon, de Châteaulin, etc., sont au contraire très-fertiles en froment et en font un grand commerce.

nombreuses et riches carrières d'ardoises qui sont aux portes de Châteaulin, ne sont-ce pas un avantage de plus que Châteaulin possède ? Frappé de toutes ces considérations, le gouvernement d'autre fois, dites-vous, n'avait pas méconnu l'utilité dont Carhaix pouvait être ; mais qu'avait donc Carhaix, de plus que Châteaulin ? jouissait-il de quelques prérogatives que Châteaulin n'eût pas ? Il possédait une cour royale ; Châteaulin en possédait une plus importante encore ; Châteaulin avait, comme Carhaix, ses marchés et ses foires. Sa suprématie d'autres fois se réduit donc à rien. Mais aujourd'hui Carhaix se peut-il comparer à Châteaulin ? à Châteaulin qui, ne faisant qu'un avec le Port-Launay, est par-là devenu port de mer. Châteaulin, dont l'activité est si grande en temps de guerre, et qui, lorsque le canal projeté et commencé depuis long-temps, sera terminé, deviendra le point de communication entre l'importante ville de Brest et l'intérieur de la France ? (1) On objectera que ce canal est un ouvrage de longue haleine et qu'avant qu'il soit ouvert au public, plus d'une génération aura sans doute disparu ; à cela l'on répond que les gouvernements songent à l'avenir et qu'ils travaillent pour la durée. Le canal du midi sous Louis XIV, a uni l'Océan à la Méditerranée. Le canal de Saint-Quentin a été terminé de nos jours. Ces grands travaux qui font la gloire d'une époque, ne s'abandonnent pas et

(1). Les petites barques seules pourront remonter au-delà de Châteaulin, les navires plus gros s'arrêteront au Port-Launay ; c'est au Port-Launay que se feront les chargemens et les déchargemens ; c'est-là que sera l'entrepôt ; on a eu raison de dire que ce serait effectivement le point de communication entre Brest et l'intérieur de la France. L'activité dans les temps prospères du Port-Launay et du Port de Camaret, fait naître beaucoup de contestations pour lesquelles il y a toujours urgence, et qui nécessitent un tribunal de commerce sur les lieux ou du moins le plus à proximité qu'il est possible.

si dans les temps de malheur , on les suspend , on les ajourne ; aux jours de la prospérité on les reprend , on les achève (1).

TROISIÈME CONSIDÉRATION.

État de détresse de Carhaix et de ses Environs.

» Mais en vain la nature avait tout fait pour la ville de
« Carhaix : elle a tout perdu du moment qu'elle a été privée
« de ses établissemens , du moment que son territoire a été
« partagé entre trois départemens. Les rapports qui liaient
« les communes dont ce territoire se composait , ont été
« rompus. La ville de Carhaix abandonnée à elle-même a
« perdu la moitié de sa population ; ses marchés sont devenus
« déserts , ses foires ont été abandonnées ; l'agriculture s'est
« trouvée privée de ses immenses ressources ; le revenu des
« terres a partout diminué d'un tiers , dans beaucoup d'en-
« droits de la moitié. Une dernière calamité a été le
« résultat du nouveau système d'administration adopté pour
« ce malheureux pays : de cette portion de la population
« de Carhaix que la destruction des anciens établissemens a
« laissée sans travail , et de cette portion plus considérable
« encore de la population des campagnes qui s'est vu for-
« cée de délaisser ses anciennes exploitations , s'est formée
« une masse de plusieurs milliers de famille , sans pain , sans
« azile..... remplissant à elle seule une grande partie des
« villes..... errant par bandes nombreuses dans les cam-
« pagnes... signalant chaque jour sa déplorable existence par des
« entreprises plus ou moins reprobables sur les propriétés
« et quelquefois par des attentats à force ouverte contre la
« sûreté des particuliers. » (Voir page 5 et 6 du Mémoire.)

(1). Au nombre des avantages qu'offre Châteaulin , on doit compter une école d'enseignement mutuel dont l'établissement est dû à la sollicitude de Monsieur le Sous-préfet.

Ou

Où l'affection que monsieur le Maire de Carhaix porte à ses administrés est bien faible ou il a dû lui en coûter beaucoup de tracer de leur conduite , un portrait aussi peu flatté. Mais pourquoi s'écarter toujours de la vérité ? Pourquoi charger ainsi les couleurs du tableau ? N'est-il pas surprenant que des étrangers soient obligés de venger l'honneur d'un pays compromis par son Maire ? Sans doute , les environs de Carhaix renferment des malheureux , des mendiants que la misère a rendus vagabonds , (Il en existe partout et plus bas on en déduira les causes). Mais que veut-on dire par cette *multitude qui remplit à elle seule une grande partie des villes ? où sont ces bandes nombreuses qui se signalent chaque jour par des entreprises sur les propriétés , et quelquefois par des attentats à force ouverte ?* Ne dirait-on pas le pays de Carhaix envahi par des troupes de brigands ? Cependant qu'on s'informe à la cour royale de Rennes , qu'on compulse les archives de la cour d'assises de Quimper , qu'on interroge M. le Procureur du Roi de Châteaulin , et l'on verra que , même aujourd'hui , mais surtout avant les deux dernières années , l'arrondissement n'a pas donné et ne donne pas plus d'occupation à la justice criminelle , que les autres parties du département ; *chaque jour des entreprises sur les propriétés ; mais de bonne foi , ces entreprises que sont elles ? en général des vols de comestibles.* On appelle en témoignage les citoyens du Finistère qui ont siégé sur le banc des jurés. *Quelquefois des attentats à force ouverte ; il s'en est commis , sans doute , mais où ne s'en commet-il pas ?* La seule bande qui ait existé dans ces derniers tems a été détruite. Où s'était-elle formée ? à Brest. Où a-t-elle jetté l'effroi ? à deux lieues de Brest ; là cependant il y a des yeux pour surveiller , des mains pour saisir , et des tribunaux pour châtier. La ville de Carhaix n'a-t-elle pas aussi son administration , sa justice et ses gendarmes ? Un délit se commet , monsieur le Maire.

B

et monsieur le Juge-de-peace ne peuvent-ils pas le constater ? ne peuvent-ils pas interroger les témoins ? ne peuvent-ils pas arrêter les coupables ? que feraient de plus un Procureur du Roi et un Juge d'instruction ?

Carhaix souffre, on le sait, on l'avoue et l'on voudrait y porter remède ; mais Carhaix ne souffre pas seul et il y a autant d'exagération qu'il y a peu de bonne foi à attribuer à des circonstances si éloignées et tout-à-fait étrangères des malheurs dont la véritable cause est sous nos yeux. Est-ce par erreur ou à dessein que l'on veut faire remonter à vingt-cinq ans des calamités qui sont encore récentes ? Carhaix a perdu, au commencement de la révolution, son sénéchal et sa cour royale, et elle veut faire croire que dès ce moment elle a tout perdu. Mais on le demande, quels rapports si intimes la résidence d'une administration et d'un tribunal a-t-elle avec la prospérité d'un pays ? On le demande, alors que depuis long-tems la ville de Carhaix avait perdu les établissemens dont elle se targue, n'était-elle pas dans la prospérité lorsque Brest voyait trente vaisseaux sur sa rade et renfermait vingt mille soldats dans ses murs ? « Par la nouvelle circonscription (qui date déjà de plus d'un quart de siècle !) les rapports qui liaient les communes entr'elles se sont trouvés rompus. » Mais monsieur le Maire de Carhaix est en contradiction avec lui-même, car il dit, note 4, page 17 : « que des lieux qui n'étaient pas sous le ressort de l'ancienne juridiction de Carhaix, n'en étaient pas moins sous le rapport des relations commerciales, dans la même dépendance que les autres communes. » On pouvait donc, autrefois, avoir les mêmes rapports ensemble quoique l'on ne fut pas sous la même juridiction ? Pourquoi ces rapports seraient-ils rompus aujourd'hui, par cela seul, que l'on ferait partie de deux arrondissemens différens ? Les relations commerciales ne sont nullement subordonnées aux relations administratives

et judiciaires. Une circonscription qui n'existe que sur le papier, n'élève pas de barrières entre des voisins, et en élèverait-elle une, le commerce la franchirait. « Les marchés de Carhaix sont déserts, ces foires sont abandonnées. » Mais est-ce au gouvernement qu'il faut s'en prendre ? si Carhaix et les environs n'approvisionnent plus les marchés de Poissy : il en existe probablement une raison, car jamais les étrangers n'eurent moins de concurrence à craindre et ce n'est sans doute pas le prix vil des bestiaux qui les écarte. Habitans de Carhaix, vous souffrez ! Pouvez-vous en ignorer la cause ? Vous connaissez les charges que le gouvernement est dans la douloureuse nécessité d'imposer à ses peuples, et vous feignez de ne savoir à quoi attribuer votre misère ! A cette cause d'une détresse commune à tous, ajoutez des fléaux qui vous ont frappés d'une manière plus spéciale. La disette depuis deux années a contristé le reste de la France ; mais chez vous, plus à plaindre encore, la disette est devenue famine. (1)

Voilà ce qui a couvert votre pays de misérables qui, forcés de quitter leurs habitations, s'en allaient de ville en ville quêtant, d'une voix humble, le pain de la charité, quelquefois le dérochant ; mais qu'il serait injuste de représenter un poignard à la main, demandant la bourse ou la vie au paisible voyageur. Vos maux sont connus : la cause n'en est pas ignorée ; mais où en est le remède ? Un Sous-préfet et son secrétaire, un tribunal suivi de quelques avoués, suffiront-ils

(1). Les cantons de Carhaix, du Huelgoat et de Châteauneuf, ne produisent pas de froment ; ils n'ont que du seigle et du sarrasin. Ces deux espèces de grains ayant manqué les deux dernières années, la rareté des subsistances s'est fait sentir chez eux, d'autant qu'on s'y livre peu à la culture de la pomme de terre. Dans le même temps les mines de Poullaouen et d'Huelgoat ont été obligées de renvoyer une grande partie de leurs ouvriers.

pour les guérir ? Ce serait une illusion de le croire. Elevez les mains au ciel , demandez lui d'abondantes récoltes , et , dès cette année même , vos maux s'adouciront. Quant à votre prospérité d'autrefois , que vous rappelez avec orgueil et que vous regrettez avec raison , attendez , avec le reste du royaume , que les plaies de la France soient fermées , attendez qu'elle ait réparé ses pertes , qu'elle se soit rétablie de son épuisement ; alors d'un bout du royaume à l'autre le commerce pourra revivre ; alors le gouvernement s'occupera de ses ports et de ses flottes , et vos foires et vos marchés redeviendront ce qu'ils ont été ; car , songez-y bien , ce n'est ni un Sous-préfet ni un tribunal qu'il vous faut , mais , on le répète , une escadre nombreuse sur la rade de Brest , et une forte garnison dans ses murs.

QUATRIÈME CONSIDÉRATION.

Avantage que le Gouvernement peut retirer de la Ville de Carhaix.

EDIFICES PUBLICS.

« Pourquoi s'obstinerait-on à délaissier tous ces édifices publics que Carhaix renferme dans son sein ? »

Un auditoire qui consiste en une salle d'audience , n'ayant ni parquet ni chambre du conseil ; une communauté délabrée , occupée par les sœurs hospitalières , et dès lors utilisée , et une prison en très-mauvais état ; voilà tous les édifices qui existent à Carhaix. Châteaulin les possède et l'on ne voit pas pourquoi l'on abandonnerait les uns dans la seule rue de tirer parti des autres. La prison de Châteaulin vient d'être réparée et les sommes considérables que cette réparation a coûtées

seraient perdues. Quoique l'on en dise donc , page 18 , note 7 , Châteaulin a les mêmes établissemens que Carhaix ; quoique l'on en dise un peu plus bas , à la même page , il est faux que la population de Châteaulin ne soit que le cinquième de celle de Carhaix. (1) Carhaix est stationnaire , Châteaulin aura une toute autre importance par la suite. On y bâtit tous les jours. Dans ce moment même , de nouvelles maisons s'élevaient , mais monsieur le Maire de Carhaix et son mémoire ont fait cesser les travaux.

GRANDES ROUTES.

« Six grandes routes qui aboutissent à Carhaix offrent les « moyens d'abrèger les communications de Paris , Nantes et « Rennes , jusqu'au port de Brest , etc. » (Page 7 du Mémoire).

On connaît les routes de Carhaix , difficiles en été , presque impraticables en hiver. Ce n'est cependant pas la première fois que cette ville , vraiment orgueilleuse , ait demandé à être un point de communication entre Brest et Paris ; mais pour lui plaire il eut fallu établir un troisième service sur ses routes (et quel surcroît de dépenses !) ou abandonner les routes de première classe de Brest à Rennes par Morlaix , et de Brest à Lorient par Quimper , ce qui vraiment n'était pas proposable. Aussi sa demande a-t-elle toujours été rejetée.

HOSPICES.

On ignore s'il convient d'établir des hospices à de si grandes distances , de Brest et Lorient , lorsqu'il en existe à des distances bien plus rapprochées : à Landerneau , à Lesneven , à Morlaix , par exemple ; mais d'ailleurs , quels rapports peut-

(1). D'après le dénombrement fait en 1817 , la population de Carhaix est de 1382 âmes , ce qui ne lui donne que 300 et quelques âmes de plus qu'à la ville de Châteaulin.

il y avoir entre un hospice et la translation sollicitée ?

On n'examinera pas , non plus , si la ville de Carhaix offre ou n'offre pas une position militaire importante , c'est une question qu'il ne nous appartient pas de décider et c'est sortir étrangement de celle qui nous occupe. Il serait surprenant qu'avant de prononcer entre Carhaix et Châteaulin, S. Exc. le ministre de l'intérieur fut obligé de demander l'avis de Son Excellence le ministre de la guerre. Nous pensions jusqu'ici que Pontivy était le point militaire de la Bretagne , et quand il s'est agi d'établir un camp dans le Finistère , on a songé à Saint-Renan et non pas à Carhaix.

C O N S É Q U E N C E

tirée des Considérations ci - dessus.

De toutes les Considérations ci-dessus exposées , monsieur le Maire a tiré la conséquence , qu'il est nécessaire de transférer à Carhaix les autorités qui siègent à Châteaulin , et de créer un nouvel arrondissement de sous - préfecture , dont Carhaix serait le chef-lieu ; et qui serait composé des cantons de Carhaix , Maël-Carhaix , Pleyben , Huelgoat , Châteauneuf , Rostrenen , Callac et Gourin. Mais on a vu ce que c'était que ces Considérations tirées , les unes de la position topographique du pays qui a été donnée d'une manière innexacte , les autres de la richesse d'autrefois et de la détresse d'aujourd'hui ; richesse qui était la même dans tout l'arrondissement , détresse qui n'est qu'accidentelle et dont la cause est étrangère à l'administration ; on a vu qu'aucun motif d'intérêt général n'appuyait la demande de monsieur le Maire , il en est plus de vingt qui se réunissent pour la faire rejeter. Monsieur le Maire n'a pas songé que pour lui complaire il faudrait changer un mode de circonscription établi depuis plus de vingt - sept ans ; il faudrait (ce qui

ne se fait jamais sans de graves inconvéniens) bouleverser toutes les relations administratives et judiciaires d'un pays d'une vaste étendue ; il faudrait pour satisfaire deux cantons en mécontenter dix ou douze , réunir à l'arrondissement de Brest le canton du Faou qui proteste , réunir à l'arrondissement de Quimper les cantons de Crozon et de Châteaulin qui protestent , détacher du département des Côtes-du-nord et de celui du Morbihan , pour les adjoindre au Finistère , les cantons de Maël - Carhaix , Rostrenen , Callac et Gourin qui protestent également (1) ; il faudrait enlever , violemment , à la sous - préfecture de Guingamp la moitié de son arrondissement , et lorsqu'on l'entamerait ainsi d'un côté , il faudrait nécessairement lui permettre de s'étendre d'un autre. Où s'arrêterait - on ? et quelle inévitable confusion ne résulterait pas de tant d'innovations inconsidérées , de tant de rapports changés , de tant d'intérêts froissés ? Les administrations ont leurs archives , les tribunaux ont leurs greffes qui les suivent partout ; ainsi les habitants de Châteaulin et de Crozon auront une partie de leurs titres à Quimper et une partie à Carhaix ; avant de plaider à Quimper , un cultivateur de Roseanvel , éloigné de vingt lieues de Carhaix sera obligé d'y faire un voyage pour retirer une pièce , un jugement qui lui sera indispensable. Et s'il s'agit d'hypothèques , sur la foi d'un certificat délivré par le conservateur de Quimper , un créancier prenant inscription sur des immeubles situés dans le canton de Crozon , satisfait de son titre , assuré de son gage , attendrait avec

(1) Les trois cantons qu'on veut détacher du département des Côtes-du-nord ont protesté contre ce démembrement ainsi que celui de Gourin dans le département du Morbihan ; le canton du Huelgoat dont on a représenté les intérêts comme si liés à ceux de Carhaix , consente à la translation ; mais demande à être attaché à l'arrondissement de Morlaix.

sécurité le jour du paiement ; mais son titre ne repose sur rien , son gage est illusoire , car la propriété est grevée , surchargée d'hypothèques antérieures à la sienne , et on le lui prouverait par un certificat délivré par le conservateur de Carhaix . Et ce serait là agir dans des vues d'intérêt public ? Non , disons-le franchement , on ne prend en considération que l'intérêt particulier de cinq à six propriétaires , dont les maisons seraient mieux louées. (1) L'intérêt public ne consiste pas à déplacer , à refaire ce qui a été bien fait , mais au contraire à donner de la fixité aux établissemens ; il consiste à ne pas rompre sans de graves motifs , des liens depuis long-temps contractés , des relations depuis long-temps établies ; il consiste à convaincre , enfin , les peuples qu'après tant d'années d'orages et de vicissitudes , ils vivent sous un gouvernement réparateur qui leur permettra de se reposer dans la stabilité.

Aussi l'on pense que M^r. le Maire ne se flatte pas intérieurement d'obtenir la nouvelle circonscription qu'il sollicite . Mais quelle que soit , dit-il , la détermination de l'autorité relativement à la création du nouvel arrondissement , l'urgence et la nécessité de transférer à Carhaix les autorités qui siègent à Châteaulin restent toujours les mêmes (*Voyez page 9 du Mémoire*). Ceci n'exigerait pas , à la rigueur , de réponse ;

(1) Voilà , dans le fait , les plus grands avantages que retirerait Carhaix de la faveur qui lui serait accordée ; car de croire que la présence d'une administration un peu plus considérable ferait , comme d'un coup de baguette , revivre son commerce et reflleurir ses campagnes , c'est une chimère . Châteaulin souffrirait beaucoup plus que Carhaix ne profiterait . Beaucoup de familles attachées au tribunal et aux diverses administrations ont formé des établissemens qu'il leur faudrait abandonner (ce qui serait pour eux une ruine) ou renoncer à leurs emplois , ce qui leur ferait perdre tout le fruit de leurs travaux passés.

aussi

aussi celle que l'on croit devoir y faire sera courte . Avant la révolution , la France était divisée en provinces ; lorsqu'à cet ancien ordre de choses , on fit succéder le système de départemens plus convenable aux mœurs et aux institutions d'un gouvernement représentatif , les départemens furent divisés en arrondissemens , et chaque arrondissement eut son chef-lieu . Châteaulin se trouvait placé au centre du troisième arrondissement du Finistère , il était indispensable d'y établir le siège de l'autorité . L'autorité doit être , comme une sentinelle vigilante , placée au centre pour surveiller tous les points de la circonférence . Que propose-t-on aujourd'hui ? de transférer le chef-lieu sur la frontière même de l'arrondissement . Ainsi Crozon , Roscanvel , etc. , seraient éloignés de vingt lieues de leur sous-préfecture et de leur tribunal ; ainsi , pour aller conférer avec un avoué , pour faire légaliser une signature , un cultivateur serait obligé d'entreprendre un voyage de vingt lieues . Les cultivateurs vivent de peu , parce qu'ils gagnent peu , et qu'ils ne gagnent qu'à force de travail ; la sollicitude du Gouvernement doit , dès-lors , être grande toutes les fois qu'il est question d'économiser leurs bourses et leurs pas .

Un des motifs qu'on fait valoir en faveur de la translation , c'est que Carhaix est trop éloigné de la surveillance de l'autorité . Carhaix n'en est pas plus éloigné que les autres points de la circonférence qui ne se plaignent pas ; mais ce serait bien autre chose si l'on abandonnait les côtes à elles-mêmes , les côtes qui ont besoin d'une surveillance bien plus active , soit en paix à cause des naufrages , soit en guerre à cause des communications avec l'ennemi .

On en a dit assez et l'on s'arrête ; mais en finissant , on ne croit pas devoir omettre de faire remarquer que , d'après la note 10 page 22 , le Mémoire de la ville de Carhaix s'adresse , non-seulement au Gouvernement , mais à tous les propriétaires dont la fortune est située dans le territoire qui environne la ville de Carhaix , et qu'on invite à réunir tous

leurs efforts pour obtenir de l'autorité l'adoption des mesures proposées. Qu'est-ce à dire ? on se couvre du manteau de l'intérêt public et l'on fait un appel à tous les intérêts privés ! Ici l'on ne saurait louer l'adresse du rédacteur , le véritable motif qui le fait agir l'a trahi et son secret est deviné ; car enfin , en provoquant ainsi à se joindre à lui ces propriétaires sur lesquels il compte , hommes riches et puissans qui n'habiteront certainement jamais Carhaix quelque lustre qu'on lui donne , n'est-ce pas leur dire ? « Il y va de votre cause ; on a besoin de votre crédit ; faites jouer l'intrigue » et la cabale ; emportez par la brigue et la faveur ce que nous ne pourrions jamais obtenir par la justice. » Mais la ville de Châteaulin ne se laissera pas effrayer. A des efforts , qui seraient peu généreux , elle n'opposera que ses droits et ses titres , et se reposera avec sécurité sur la sagesse éclairée et impartiale du Gouvernement. Elle possède , pourquoi serait-elle dépossédée ? Pourquoi , sans intérêt pour la chose publique , serait-elle sacrifiée aux prétentions d'une ville jalouse ? Le Gouvernement aurait-il quelques reproches à lui faire ? L'autorité qui siège dans son sein , a-t-elle pu se plaindre de son peu de soumission aux lois , non sans doute , on ne craint pas de l'affirmer hautement. Qu'on repousse donc à jamais des prétentions tant de fois et toujours en vain renouvelées ; qu'on fasse cesser cet état d'incertitude et d'anxiété qui consterne tout un pays. Qu'on permette à la ville de Châteaulin de travailler à son accroissement ; et que , sur la foi de la sollicitude ministérielle , elle puisse enfin reprendre ses travaux interrompus.

Les Membres du Conseil municipal de Châteaulin ,

GOURMÉLEN , COSMAO , BOUCHER , BLONDIN , SAVANTIER , LE BRETON , EM. REVAULT , DENNIEL , LE CLERC , Allain LE MOAL , Michel NICOLAS , Pierre NICOLAS , GUÉDAL , POULMACH , HALLÉGUEN et LE STER , Maire.

A QUIMPER , de l'Imprimerie de SIMON BLOT.



Église catholique
en Finistère